

ÉLECTIONS LOCALES À BATNA

Les partis face aux tracasseries administratives

Du côté de la Drag de Batna, c'est le silence radio comme toujours, ce qui a poussé les hommes de la presse à faire du porte-à-porte pour recueillir des informations auprès des partis en lice pour les locales.

La préoccupation dominante de ces derniers est le remodelage des listes après que les dossiers de beaucoup de candidats aient été rejetés pour le motif d'"atteinte à l'ordre public". Les mis en cause soupçonnent l'administration d'être derrière ce subterfuge d'élimination déguisée, car, dit-on, comment un président et un vice-président sortants (APC d'Ichemoul) et un grand nombre d'élus sortants n'ont pas été épargnés par ce cachet ?

La plupart des candidats,

touchés dans leur dignité, ont présenté des recours à la justice pour se blanchir alors que du côté des partis on pense à leur remplacement par une sélection plus poussée et plus ciblée, entendre allégeance aux fédéraux de wilaya de pratiquement tous les partis.

Il va sans dire que ce désagrément et la composante des listes jettent un autre discrédit sur les prochaines élections locales qui, apparemment, n'intéressent pas plus que les candidats bien placés alors que les jeunes en âge de

voter n'ont pratiquement pas répondu à l'appel du ministère de l'Intérieur pour la mise à jour du fichier électoral. Par ailleurs, ce qui a le plus troublé l'ambiance de ces élections locales c'est l'élaboration des listes et la marginalisation des cadres des différents partis au profit d'opportunistes pour ne pas dire despotisme. Au sein du FLN, comme du RND le nombre de dissidents se compte par centaines.

M. Beloumi Nourreddine, ex-responsable du bureau communal du RND, a entraîné avec lui au FNA pas moins de 3 600 militants, selon ses dires. Il est classé second sur la liste APC de Batna après M. Benbia.

D'ailleurs, sur les listes des 46 APC que convoite le FNA, on a noté 6 ex-présidents d'APC d'obédience FLN et 6 autres RND.

Enfin, notons que dans la wilaya de Batna, onze partis (FLN, RND, HMS, Islah, FFS, Nahda, RCD, PT, FNA, Mouvement Wifek, PRA) et 4 listes indépendantes avec un total de 287 listes concourent pour les 61 communes alors que pour l'APW on compte 9 listes avec seulement les partis FLN, RND, HMS, Islah, FFS, Nahda, RCD, PT et FNA. Le corps électoral dans la wilaya de Batna avec 61 communes compte 530 053 inscrits.

Houadef Mohamed

SKIKDA

Hamas veut doubler sa représentativité au sein des assemblées élues

Premier parti en course pour les locales du 29 novembre prochain à avoir retiré, auprès de la Drag, les formulaires de candidatures, le MSP ambitionne de doubler le nombre des élus en exercice au sein des APC et APW, soit 25 dont 4 à l'APW.

La confection des listes de candidatures se fait conformément aux statuts et au règlement intérieur du parti. Pour les listes APC, ce seront trois membres des bureaux communaux et quatre relevant

de l'assemblée générale n'ayant pas postulé pour les locales, éléments constitutifs d'une commission, qui auront la tâche de finaliser les listes des candidatures et de les présenter à l'assemblée générale spécifique à chaque commune, composée de tous les militants et élus des deux sexes. En cas de litige, c'est le bureau de wilaya qui tranche.

Pour les listes APW, c'est aux membres du madjliss echoura, deux militants de chaque bureau communal et les membres du bureau de wilaya, ainsi qu'une représentante des femmes et deux des organisations estudiantines,

qu'échoit la mission de finalisation des listes. En cas de litige, c'est l'instance suprême du parti El Madjliss Echourri El Watani qui tranche.

A partir de la semaine prochaine, le nom des candidats MSP sera connu. Pour rappel, le MSP a eu la présidence de l'APC de Ain Bouziane, de 2002 à 2007, et celle de Zitouna de 1997 à 2002. A l'issue des dernières législatures, c'est Abdelwahab Kalaaï, membre de l'APW, qui a été élu au poste de député, remportant ainsi l'unique siège Hamas des dix réservés à Skikda.

Zaid Zoheir

GUELMA

Des militants marginalisés décident d'ester en justice la commission FLN de candidature

Des milliers de militants de l'ex-parti unique, sincères et avérés, mécontents d'avoir été écartés arbitrairement des listes des candidats aux élections locales du 29 novembre prochain malgré leur compétence, leur intégrité et leur engagement, ont opté pour une action sage et pacifique. Dépités par la *hogra* de la commission de wilaya du parti, du

mouhafadh Abdelhamid Mesmoudi et du président de la commission Ali Seddiki, ex-député, ils ont décidé de saisir la justice pour dénoncer cette démarche qui les exclut injustement de la conquête des sièges.

Chose inédite, ils ont introduit une action judiciaire urgente auprès de la chambre administrative de la cour de Guelma pour

obtenir gain de cause. Ces militants fidèles au parti FLN rejettent le recours à la violence car leur qualité de militants disciplinés les incite à ester les pseudo-responsables de cet arbitraire et à leur tête Ali Seddiki et non le parti FLN qui demeure un patrimoine sacré et respectable de tout le peuple algérien.

B. A.

Le directeur du secteur sanitaire de Guelma nous écrit

Suite à l'article paru dans votre journal *Le Soir d'Algérie* en date du 21/10/2007, intitulé "11 cas d'intoxication alimentaire", je tiens à démentir les informations rédigées dans votre article concernant la non-prise en charge des malades hospitalisés au niveau de l'hôpital Ibn-Zohr.

Je vous informe que tous les malades ayant fait l'objet de toxo-infection alimentaire collective (TIAC) ont été bien pris en charge au niveau des services d'hospitalisation de pédiatrie et des maladies infectieuses selon un schéma thérapeutique préconisé par les médecins généra-

listes de garde et les médecins spécialistes (pédiatre, infectiologue) et que l'ensemble des malades hospitalisés ont quitté les deux hôpitaux après guérison.

A noter également que l'eau minérale a été distribuée à tous les malades qui ont été mis sous diète le premier jour de leur hospitalisation suivi d'un régime adéquat le deuxième jour d'hospitalisation et ce, conformément aux recommandations des médecins spécialistes au service des maladies infectieuses devant des cas de toxo-infection alimentaire collective contrairement à ce qui a été rapporté dans votre article.

ANNABA

La tête de liste APW dérouté les militants et provoque leur ire

Les militants du vieux parti ne savent plus où donner de la tête après le choix fait par la commission de la mouhafadha sur une personnalité devant diriger la liste de l'APW aux prochaines élections du 29 novembre. Le hic est que cette personne a été limogée par le président de la République de son poste de chef de daïra de Ain Touta dans la wilaya de Batna, au cours de l'année écoulée, par un décret présidentiel publié au Journal officiel.

Lire des militants est à son comble. Ils prédisent des jours sombres au parti si une décision salubre n'est pas prise à temps et ce, par la désignation d'une nouvelle tête de liste. On évoque le nom de Merzoug Bachir, docteur en physique nucléaire, comme seul capable de redorer le blason du parti et ce, par l'estime, la popularité et surtout la probité dont il jouit au sein de la population annabe.

D. A.

Un nouveau bureau RCD

Le parti de Saïd Sadi, qui ne participera pas aux élections locales dans la wilaya de Annaba, vient d'opérer un lifting complet de son bureau de wilaya après les multiples turbulences et les frictions qui ont émaillé le travail de l'ancien bureau, pour principalement une question de leadership. Ainsi, c'est M^{me} Sakina Bouguetta qui prend les rênes du bureau de wilaya. Elle est entourée d'une équipe bien soudée et rompue au travail de proximité.

Ancienne journaliste, M^{me} Bouguetta s'est dit complètement honorée de la confiance du parti et des militants de la région de Annaba. Elle sait qu'elle a du pain sur la planche pour porter les idéaux de démocratie et de liberté et les idées novatrices du RCD. "Certes la tâche est rude mais pas insurmontable. J'œuvrerai dans un premier temps à rassembler tous ceux et celles qui croient en la démocratie et la République", a-t-elle martelé. Et d'ajouter : "Le pays vit une période cruciale de son histoire. Nous nous devons tous de consolider l'Etat de droit, la démocratie, et surtout les libertés politiques, syndicales et de la presse." Bon vent pour le nouveau bureau dans son travail partisan !

Daoud Allam

102 personnes sous mandat de dépôt en un mois

102 individus ont été mis sous mandat de dépôt, entre le 22 septembre et le 20 octobre, à Annaba pour divers délits. 75 d'entre eux sont poursuivis pour crimes et délits contre les biens et les personnes, 15 pour trafic de stupéfiants, 6 pour délinquance juvénile et le reste pour différents chefs d'inculpation.

Le bilan des services de la Sûreté de wilaya, qui a été rendu public, fait état également du retrait de 125 permis de conduire et de 26 accidents de la circulation routière ayant fait 1 mort et 20 blessés. Par ailleurs, il a été procédé durant la même période à la saisie d'une quantité de marchandises d'une valeur de plus d'un million de dinars et à la mise en fourrière de 172 infractions au code de la route.

N. K.

ÉDUCATION

Des professeurs suppléants protestent

Des professeurs suppléants de l'enseignement moyen et secondaire ont manifesté, lundi, devant le siège de la direction de l'éducation à Annaba pour protester contre ce qu'ils qualifient de "dépassement" de la part de leurs interlocuteurs. Outre l'absence d'accueil, les professeurs suppléants venus de diverses localités de la wilaya dénoncent le manque de crédibilité et de transparence dans la distribution des postes vacants et le non-respect des critères d'accès à l'enseignement, notamment l'ancienneté. Les manifestants, dont certains sont structurés dans une union professionnelle, comptent poursuivre leur mouvement de contestation pour faire aboutir leurs doléances, entre autres l'équité dans la distribution des postes vacants et la suppression du favoritisme.

Nabil Kebaili

M'SILA

Dix et sept ans de prison ferme pour détention de kif traité

Deux dealers viennent d'écoper de 10 et 7 ans de prison ferme pour détention et commercialisation de 3 kg de kif traité. Le verdict a été prononcé lundi dernier par le tribunal de M'sila. Les faits remontent au mois de mai dernier lorsque les deux prévenus ont été appréhendés par les éléments de la police judiciaire sur information. Après une perquisition au domicile de l'un des deux, il a été découvert 3 kg de kif traité dissimulé dans un placard. Le mis en cause a réfuté toutes les accusations en déclarant qu'il n'était pas au courant de l'existence de cette matière chez lui ; chose étayée par son enfant âgé de 15 ans qui a déclaré lors de son témoignage que ce produit lui a été remis par son oncle maternel (le deuxième inculpé), connu dans le milieu, pour le mettre à l'abri, en attendant d'être récupéré. Et tout cela à l'insu du père. Il faut dire que maître Radghem Chicouche Khemissa s'est distingué par sa plaidoirie pour défendre son client, inconnu dans le milieu de la drogue. Le procureur de la République a requis 15 ans de prison pour le premier inculpé chez qui l'on a saisi la drogue et 10 ans pour son acolyte. Après délibérations, le premier a écoper de 7 ans de prison ferme et son complice 10 ans et une amende de 500 000 DA chacun.

A. Laïdi